

PLUI-HM

THONON agglomération

COMMUNE DE ANTHY-SUR-LÉMAN

ÉLABORATION

PLAN DE ZONAGE PRESCRIPTIONS & INFORMATIONS

Maîtrise d'œuvre : EPODE, LOUP&MENIGOZ, AERE, NALISSE, AID, ATEMA, ECOVIA, CETIAC, MERCAT, ITER, NICOT, CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES

SECTEUR : COMMUNE ENTIÈRE

Échelle : 1:5 000

Date d'édition : 10/02/2026

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 Décembre 2025, arrêtant le projet de PLUI-HM.

Le Président

epode

04 79 00 30 51 - info@epode.eu - www.epode.eu

Liste de emplacements réservés et bénéficiaires (BENEF)		
COM : Commune / DEP : Département / TA : Thonon Agglomération		
N° LIBELLE DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ	BENEF SURT (M2)	
35 Equipements publics	COM 3362	
36 Cheminement modes doux - entre la rue de la Thiolettaz et le chemin de la Creuse - Largeur de 3 mètres	COM 634	
37 Elargissement de la voie communale pour modes doux - Route du Lac - Plateforme de 5 mètres	COM 1142	
38 Liaison piétons vélos Sécher carrefour 5 chemins	COM 795	
39 Extension Services Techniques	COM 967	
40 Via Rhôna largeur 5 m	COM 873	
41 Mobilité douce largeur 3m	COM 1963	
42 Cheminement modes doux	COM 360	
43 Point apport volontaire	COM 170	
44 Point apport volontaire	COM 515	
45 Cheminement modes doux - Secteur des équipements des Hutins et Route des Esserts	COM 1026	
46 Amélioration visibilité carrefour	COM 52	
47 Cheminement modes doux - route Impérial et chemin de l'Etraz - Largeur de 3 mètres	COM 776	
48 Elargissement et création d'un cheminement modes doux - Route des Rives - Largeur de 3 mètres	COM 1228	
49 Point apport volontaire	COM 242	
50 Aménagement et extension des équipements publics existants et création de plateforme pour le tti sélectif exterieur (Les Hutins Est)	COM 1535	
51 Aménagement voirie	COM 565	
52 Piéton-velo	COM 74	
53 Mobilité Douce - Chemin piéton vélo largeur 5m (3 x 2x0.5)	COM 1117	
54 Alignement pour mobilité douce	COM 183	
55 Parking terrain naturel pour tourisme	COM 1070	
56 Mobilité douce liaison stade collège	COM 1596	
57 Création aire vidange camping car	COM 503	
58 Parking	COM 5243	
59 Création double voie et modes doux (plate forme 6m)	COM 10649	
60 Elargissement de la voirie et mode doux	COM 143	
61 Voirie	COM 328	
62 Zone de protection de la source communale	COM 359	
63 Création d'un chemin piéton - de la rue des Pêcheurs à la route des Rives - Largeur de 3 mètres	COM 714	
64 Amélioration visibilité carrefour	COM 55	
65 Trottoir entre Peugeot et Chambat Nord	COM 1567	
66 Piéton-velo	COM 84	
67 Aménagement de trottoirs pour les cheminements modes doux - Route de Corzent - plateforme 6 mètres	COM 715	
68 Extension Services Techniques	COM 1786	
69 Elargissement et création d'un cheminement modes doux - Route de Sécher et de Sécher au chef-lieu - Largeur de 3 mètres	COM 3651	
70 Mobilité douce	COM 1177	
71 Parkings terrain naturel	COM 758	
72 Voirie	COM 193	
73 Mobilité douce - piéton / cycle	COM 906	
74 Cheminement modes doux - Entre la route du Lac et le Chef-lieu - Largeur de 3 mètres	COM 986	
75 Elargissement et création d'un cheminement modes doux - Route de la Thiolettaz - Largeur 3 mètres	COM 1641	
76 Cheminement modes doux - Route des Balais - Largeur de 2 mètres	COM 1225	
77 Elargissement de la voie communale - Route des Diots - Plateforme 6 mètres	COM 729	
78 Cheminement modes doux Via Rhôna	COM 456	
79 Parking pour accès lac	COM 440	
80 Mobilité douce chemin piéton vélo entre creuse et Thiolettaz	COM 1293	
81 Point d'Apport Volontaire (PAV)	COM 256	
82 PAV Bédou - Création d'un bassin de rétention et aménagement du ruisseau les Fossaux	COM 1862	
83 Gens du voyage	COM 8478	
84 Elargissement de la voirie et mode doux 6m de large	COM 2358	
85 Elargissement et création de la voie - Au Diot - Plateforme de 5 mètres	COM 273	
86 Parking entre Ouest du village	COM 4878	
87 Création accès public lac et/ou stationnements naturels	COM 3083	
88 Alignement sécurisation - mobilité douce	COM 64	
89 Voirie	COM 89	
90 Liaison Rue du Mollard OAP	COM 254	

Contours de zonage

Zones urbaines

UA- Centralité historique

UAp- Centralité historique avec enjeu patrimonial renforcé

UB1- Centralité contemporaine de densité renforcée du cœur de ville

UB2- Centralité contemporaine de densité supérieure du cœur de ville

UB3- Centralité contemporaine d'accompagnement de la centralité urbaine du cœur de ville de densité intermédiaire

UB4- Centralité contemporaine d'accompagnement des centralités urbaines de densité intermédiaire à moyenne

UB5- Centralité contemporaine d'accompagnement des centralités urbaines de densité moyenne

UC1- Centralité périphérique du cœur de ville

UC2- Centralité des communes villages et centralités périphériques des communes pôles

UCp- Centralité des communes villages avec enjeux paysagers

UD- Pavillonnaire au développement maîtrisé

UDL- Pavillonnaire dans la bande littorale

UE- Equipement public et/ou d'intérêt collectif

UEB- Equipement public et/ou d'intérêt collectif à vocation d'enseignement

UF- Zone urbaine dédiée aux infrastructures et équipements ferroviaires

UH- Hameaux historiques

Uj- Zone des parcs urbains

UR- Habitat portuaire de Ripaille

Usr- Zone urbaine sans règlement - concernée par des OAP valant règlement

UTA- Zone de tourisme du cœur de ville

UTB- Zone de tourisme

UX(a,b,c,d,e,f,g,h)- Zone d'activités économiques

UY(a,b,c,d,e)- Zone commerciale

Zones à urbaniser

1AUb- Zone à urbaniser opérationnelle, dominante habitat - centralités urbaines

1AUC- Zone à urbaniser opérationnelle à dominante habitat - dans l'espace de développement des communes périurbaines et des villages et en espace de transition des communes pôles et du cœur urbain

1AUD- Zone à urbaniser opérationnelle à dominante habitat - dans l'espace résidentiel peu dense

1AUE- Zone à urbaniser opérationnelle à vocation d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif

1AUI- Zone à urbaniser opérationnelle à vocation touristique

1AUX(a,b,c)- Zone à urbaniser opérationnelle dédiée aux activités économiques

1AUY- Zone à urbaniser opérationnelle, dédiée aux activités commerciales périphériques

2AU- Zone à urbaniser stricte, à long terme (évolution du PLUI nécessaire)

Zones agricoles

A- Zone agricole

Ad- Zone agricole dédiée au stockage des déchets inertes

AdP- Zone agricole dédiée au stockage et traitement des déchets inertes

AH1- Zone agricole dédiée à une vocation d'hébergement touristique - évolution de sites existants

AH2- Zone agricole dédiée à une vocation d'hébergement touristique - nouveau site

Ap- Zone agricole à protéger

Api- Zone d'intérêt agricole à enjeux paysagers

Ax1- STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace agricole - évolution de sites existants

Ax1*- STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace agricole - évolution de sites existants

Zones naturelles

N- Zone naturelle et forestière

Nc(1,2,3)- Zone naturelle dédiée à l'accueil de campings

Ncar- Zone de carrières

Nes- Secteur d'équipements publics ou d'intérêt collectif

Ngs- STECAL dédié à l'accueil des gens du voyage

Ngvs- STECAL dédié à l'accueil des gens du voyage sédentaires

Nj- Nj*- Zone naturelle de jardins et parcs

NL- Zone naturelle littorale

Nlj- Zone naturelle de jardin en zone littorale

Nli- STECAL à vocation de loisirs et tourisme

Nx1- STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace naturel - évolution de sites existants

Nx2- STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace naturel - création de nouvelles activités

Patrimoine végétal et paysager :

Esaces boisés classés

Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU

Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral (art. L121-27 du CU)

Au titre de l'article L151-23 du CU

Concours écologiques

Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)

Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)

Jardins, parcs

Réservoirs de biodiversité (boisés, littoraux et prairiaux confondus)

Réservoirs humides

Zones humides

Espaces de bon fonctionnement des zones humides

Boisement

Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine

Haie

Arbre remarquable

Patrimoine bâti et paysager à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

Patrimoine bâti

Petit patrimoine

Points de vue

Emplacements réservés

Emplacements réservés aux voies publiques

Emplacements réservés au logement social/mixité sociale

Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global

Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU

Périmètre travaux autoroute A412

Périmètre DUP autoroute A412

Voies de circulation à créer, modifier ou conserver (POIPR)

Autres prescriptions

Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de projet (sans règlement)

Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU

Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - STRICT

Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - SOUPLE

Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques

Bâtiment susceptible de changer de destination

Changement de destination - activités

Changement de destination - patrimonial

INFORMATIONS

Bande littorale des 100 mètres

Espace proche rivage

Croûtière

Cours d'eau hors EBF

Lignes électriques aériennes moyenne tension (HTA)

Lignes haute et très haute tension (HTB)

Réseau gaz à titre indicatif

Bâtiment agricole

CADASTRE & CONTEXTE

Limites de Thonon Agglomération

Limites communales

Surfaces en eau et cours d'eau

Domaine public et routes

Section cadastrale

Parcelles

Bâtiments cadastrés

PCI sept 2025, Services urbanisme de Thonon-les Bains, nov2025

Bâtiment en dur

Construction légère

Bâtiments non cadastrés

Représentés à titre indicatif (EPODE, 2025)

Représentés à titre indicatif (NICOT IC, 2025)

Sources de données : © IGN, Thonon Agglomération, EPODE, © Géoparc de l'urbanisme, PCI 09-2025, Production cartographique : EPODE